


Consignes générales de sécurité à l'attention des usagers et des personnels

De manière préventive :

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux 
- Les portes des couloirs dans les circulations ne doivent pas être bloquées par du mobilier ou des cales : ce sont des portes coupe-feu qui se déclenchent sur l'alarme incendie et permettent

l'isolement de zones entre elles



- Les issues de secours et les couloirs doivent rester libres
- Les accès des pompiers sur le site ne doivent pas être occupés : stationnez sur les places de parking prévues à cet effet, ne stationnez pas sur les places réservées aux handicapés
- Ne stationnez pas devant les bornes incendie, les accès pompiers (zones zébrées jaunes) et les locaux techniques



- Le code de la route s'applique sur le campus : la vitesse y est limitée à 30km/h



Lors de votre arrivée dans les locaux, repérez les plans d'évacuation, l'emplacement des extincteurs et des points de rassemblements), lisez les consignes de sécurité affichées.

Que faire en cas d'incendie ?

Vous découvrez un début d'incendie, des fumées ou une odeur anormale de brûlé :

Prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil **05 61 55 85 85**

- Alertez le 18 en indiquant clairement la nature de l'évènement, le lieu précis, identifiez-vous, ne raccrochez pas sans y avoir été invité.
- Envoyez quelqu'un accueillir les secours

- Évacuez vers le point de rassemblement de votre bâtiment



- En cas d'incendie, vous pouvez utiliser un déclencheur manuel
- Vous êtes formé à la manipulation du matériel utilisez les extincteurs appropriés au risque ou



robinets d'incendie armés (RIA)



L'alarme incendie se déclenche : vous devez immédiatement évacuer

- Fermez les portes et les fenêtres
- Éteignez les équipements utilisés (informatique, machines, hottes, etc.)
- Ne cherchez pas à récupérer vos effets personnels ni votre véhicule
- N'utilisez pas les ascenseurs

- Baissez-vous en cas de fumées : l'air frais se trouve au niveau du sol
- Contrôlez les salles annexes et les sanitaires
- Signalez aux secours toute personne susceptible d'être restée dans les locaux
- Laissez libre les voies d'accès pour les engins de secours.

Personne ne doit retourner dans le bâtiment (même après l'arrêt du signal sonore) tant que les secours ou un responsable n'en ont pas donné l'autorisation.

En tant qu'enseignant, assurez-vous que l'ensemble des étudiants présents dans votre cours ou dans le département évacuent dans leur totalité et se dirigent tous vers le point de rassemblement le plus proche. Une attention particulière doit être accordée aux usagers en situation de handicap (malentendants qui n'entendront pas le signal sonore, malvoyants ou usagers à mobilité réduite) qui devront être aidés pour



évacuer. **N'empruntez pas les ascenseurs.**

Les consignes de sécurité sont affichées dans l'ensemble des locaux de l'établissement ainsi que la liste

des sauveteurs secouristes du travail avec leur localisation et la liste des assistants de prévention.



Que faire en cas d'accident ?

Vous êtes témoin ou victime d'un accident (blessure, chute, malaise, ...) alertez le 15 en indiquant clairement la nature de l'évènement, le lieu précis, identifiez-vous, ne raccrochez pas sans y avoir été invité.

Envoyez quelqu'un accueillir les secours et prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil de l'établissement **05 61 55 85 85**

- Examinez la victime si vous êtes secouriste. Dans tous les cas, ne la déplacez pas, ne lui donnez pas à boire, couvrez-la et attendez avec elle les secours.

Avant toute action, il vous faut protéger la victime, vous-même et vos collègues du risque qui pourrait subsister. Si vous êtes formés SST, effectuez les gestes de premiers secours (mise en PLS, massage cardiaque...) en attendant l'arrivée des secours.

Vous êtes témoin ou victime d'un incident (agression, vol,...) alertez le 17

- Envoyez quelqu'un accueillir les secours
- Prévenez un responsable **06 80 14 12 54** ou l'accueil de l'établissement **05 61 55 85 85**

Le Directeur de l'IUT de Tarbes

Jean -Yves CHAMBRIN